

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DAC 3 Subvention (35.000 euros) et avenant avec l'association Les Amis de Frans Krajcberg (15e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Amis de Frans Krajcberg ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs joint au présent projet.

Article 2: Une subvention de 35.000 euros est attribuée à l'association Les Amis de Frans Krajcberg, 21, avenue du Maine – 75015 PARIS, au titre de ses activités en 2015. 2015_01531 105201.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 35.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO